

## Séance du 18 octobre 2021

**Présents :** M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;  
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
Echevins ;  
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;  
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, ~~D.CIGCONE~~,  
C. FONCK, M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE,  
A.WILPUTTE , M. DELIGNE, J. DUFRANE, S. DIEU,  
G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,  
G. BATTELLO, ~~A. GRIGOREAN~~, ~~S. LELEUX~~, D. BUTERA,  
Conseillers Communaux ;  
M. Ph. WILPUTTE, Directeur Général.

Monsieur le Président ouvre la séance.

Monsieur le Président aborde ensuite l'ordre du jour :

### **Schéma d'Orientation Local (SOL) - Périmètre DONAIRE, Frameries - Projet de SOL : adoption de l'ensemble du dossier par le Conseil communal.**

En vertu de l'article D.II.12,§1er du Code du développement territorial (CoDT, ci-après le Code), le Conseil communal, en sa séance du 27 juin 2019, décidait d'approuver le principe de l'élaboration d'un schéma d'orientation local (SOL) concernant le périmètre dit "Donaire".

Conformément à l'article D.II.12,§3 du Code et à ce stade de l'étude ;

- le projet de SOL et, le cas échéant, la liste du (ou des) SOL(s)/guide à élaborer, réviser ou abroger, sont soumis à la décision du Conseil communal, en vue de leur adoption ;
  - le Conseil communal adopte la liste des personnes et instances qu'il juge utile de consulter ;
  - le Conseil communal charge le Collège de soumettre le projet de SOL, accompagné du rapport sur les incidences environnementales, à enquête publique.
- Eu égard des articles D.IV.97, al.1er,4° et R.IV.97-1, le projet de SOL est à envoyer au SPW TLPE, pour publication sur le site internet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir ;

J-M.DUPONT, F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B. CROMBEZ ,  
J. DONFUT, G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN, C. FONCK,  
M. DISABATO, F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, A.WILPUTTE , M. DELIGNE,  
J. DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA , A. MAHY, M. HOGNE, J. SOTTEAU,  
G. BATTELLO, D. BUTERA

## DECIDE :

Article unique :

- d'adopter le projet de SOL ;
- d'arrêter la liste des personnes et instances à solliciter, pour avis, à savoir :
  - SPW CESE WALLONIE, pôle "Environnement" ;
  - SPW CESE WALLONIE, pôle "Aménagement du territoire" ;
  - SPW TLPE, Fonctionnaire délégué ;
  - SPW ARNE, Direction du développement rural - Service extérieur de Thuin ;
  - SPW AWAP, Agence Wallonne du Patrimoine - Direction opérationnelle de la zone Ouest ;
  - SPW DNF, Département de la Nature et des forêts ;
  - SPW ARNE, Direction des Risques industriels, géologiques et miniers ;
  - SPW DPA, Département des permis et autorisations, Direction de Mons ;
  - IDEA , Intercommunale de développement économique et d'aménagement ;
  - Ville de Mons, Collège communal ;
  - Commune de Quévy, Collège communal ;
  - Commune de Colfontaine, Collège communal ;
  - Commune de Frameries, CCATM ;
  - ORES Asset ;
  - SWDE, Société Wallonne de distribution des eaux ;
  - FLUXYS Belgium sa ;
  - AIR LIQUIDE, Service canalisations ;
  - SPARKOH (LE PASS), Direction générale ;
  - LA DEFENSE NATIONALE ;
- de charger le Collège communal de soumettre le projet de SOL, accompagné du rapport sur les incidences environnementales, à enquête publique.

La délibération requise est adoptée.

Par le Conseil :  
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Ph. WILPUTTE.

JM. DUPONT.